

## Communiqué de presse de l'UDAF 71

---

Alors que le texte dit du « **mariage pour tous** » vient d'être voté par l'Assemblée nationale et envoyé au Sénat, l'**Union départementale des associations familiales (UDAF) de Saône-et-Loire** souhaite préciser quelques éléments sur ce sujet, après y avoir consacré deux séances de réflexion lors de ses deux derniers conseils d'administration.

Cet organisme, qui représente statutairement toutes les familles du département, **estime que toutes les réponses à ses questions n'ont pas encore été données**. De plus, toutes mouvances et mouvements confondus, les administrateurs appellent l'attention sur la gravité du sujet et souhaitent que le débat au Sénat soit complet, serein, que tous les experts soient entendus et que la décision finale prenne en compte l'enfant qui doit rester au centre de notre attention collective. En aucun cas, il ne peut être sacrifié devant les désirs et souhaits des adultes.

De plus, une telle loi ne peut pas faire l'économie des aspects financiers, fiscaux, juridiques, filiation qui semblent souvent être négligés, mis entre parenthèses.

La manifestation du dimanche 13 janvier 2013, au-delà des aspects confessionnels et politiques, sans entrer dans la guerre des chiffres, a montré avec une mobilisation très importante que les familles étaient concernées, inquiètes et mobilisées. Elles étaient là en nombre, de toutes les configurations possibles, fruits du mariage ou pas, composées, recomposées, monoparentales et même homoparentales, toutes accompagnées d'enfants de tous les âges...

Cette mobilisation inédite, inattendue et surprenante, prouve que les familles et une grande partie de notre société sont attentives aux conséquences de ce projet de loi sur le droit de la famille, fondé sur l'altérité d'un père et d'une mère dans l'intérêt de l'enfant tout en voulant affirmer la liberté individuelle concernant les choix de vie des adultes.

C'est parce que nous avons confiance dans notre démocratie que nous réprécisons certains points pour qu'ils soient entendus et pris en compte :

- **la famille est un pilier essentiel de la société, de l'éducation individuelle, de la transmission des valeurs citoyennes ;**
- **la construction de l'enfant implique auprès de lui de l'amour et de la diversité parentale pour établir son identité ;**
- **le droit à l'enfant est une illusion destructrice et seul le droit de l'enfant est une valeur à conserver et protéger ;**
- **enfin, il est impératif d'établir une égalité des droits individuels et consolider le respect des personnes quelle que soit leur orientation sexuelle.**

**Pour répondre à vos questions, les membres du bureau de l'UDAF sont entièrement disponibles sur rendez-vous. Vous pouvez nous joindre au 03.85.32.88.01 et sur [contact@udaf71.fr](mailto:contact@udaf71.fr).**